



le travail

du permanent

VOL. 3 NO. 27

INFORMATION

28 JUILLET 1967

L'Organisation Internationale du Travail est décevante

- Marcel Pepin

En plus d'être président de la CSN, Marcel Pepin, détient aussi le poste de vice-président du Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens. Au cours de la semaine du 3 juillet, il s'est rendu à Bruxelles pour l'assemblée du Conseil où étaient représentés 34 pays.

Marcel Pepin a alors fait un exposé sur la CISC dont voici un résumé.

L'O.I.T. et la C.I.S.C.

Selon Marcel Pepin, la CISC doit réajuster son tir face à l'Organisation Internationale du Travail. "Je sais, a-t-il dit, que la CISC a présenté des études lucides sur le fonctionnement de cet organisme international qui doit être important et qui ne peut se contenter d'avoir été important.

"Comme j'ai eu l'avantage de participer, du moins en partie, à la dernière Conférence Internationale du Travail, vous me permettrez de dire que si plus de travailleurs de la base y avaient été présents, ils en seraient certainement revenus plus que désenchantés. Quand on pense que des millions de dollars sont investis dans un tel organisme (mon seul pays dépense près d'un million de dollars) et que l'on n'est là en fait que pour s'amuser avec les procédures et des apparences de diplomatie qui ne mènent qu'à une chose: camoufler les problèmes, les éviter, en remettre l'étude à plus tard pour finalement ne pas résoudre les

questions de fond; quand on pense que pour mettre en marche une conférence internationale du travail, il faut presque une semaine pour établir les procédures, organiser les élections, etc., on ne peut qu'être indigné de ce qui s'y passe.

"L'inefficacité relative actuelle de l'OIT ne doit pas être portée uniquement par les autres, soit les employeurs et les gouvernements. Nous en sommes, nous les travailleurs, très responsables, parce que nous sommes divisés, parce que des personnes veulent protéger des intérêts, etc. Mais est-ce là le but de l'OIT? Si d'autres veulent remplir une mission pitoyable au sein de l'OIT, j'espère que la CISC ne leur sera pas associée!

"L'OIT est décevante à l'heure actuelle. Des monopoles s'y sont créés, les tendances n'y sont pas toutes représentées et en laissant l'avenir de l'OIT entre les mains d'un petit groupe qui manoeuvre à sa guise, on le met en danger et on risque de causer une perte de confiance envers cet organisme.

"Ne nous leurrons point: si nos membres y étaient présents, ils ne s'interrogeraient plus uniquement sur l'autre "establishment" mais sur celui qu'ils se sont eux-mêmes donné en leurs dirigeants.

"Ma critique se veut positive: je souhaite qu'un renversement de fond s'opère, que l'on s'arrête plus aux questions de fond qu'aux manoeuvres qui sont faites pour les camoufler. Si l'OIT doit être reliée principalement

à l'assistance technique, qu'il soit clairement établi que si elle doit continuer à déterminer des normes de standards, elle doit se régionaliser vraiment, comme le réclame la CISC.

"Notre rôle, à nous de la CISC, devra donc être beaucoup plus sévère à l'égard de l'OIT; nous ne devons pas perdre une seule occasion de remettre les choses en question, de pousser, d'exiger que l'OIT se transforme. Je ne sais ce que l'OIT représente pour les travailleurs du monde entier, mais je sais qu'au Canada elle représente très peu et que si elle veut être orientée vers les travailleurs, elle doit changer".

Orientation doctrinale de la CISC

"Le nom de la CISC: un certain nombre de personnes pensent encore que l'utilisation du mot "chrétien" dans le sigle de la CISC doit être repensée parce que justement l'adhésion à notre centrale n'est pas limitée seulement à ceux qui sont chrétiens. La centrale internationale (la Confédération) est une chose, et les confédérations nationales sont autres choses. Il est à souhaiter que le prochain congrès de la CISC soit appelé à reviser son nom", a remarqué Marcel Pepin.

La référence dans la constitution: ce qui s'applique au nom, a-t-il dit, s'applique aussi à la référence dans les statuts de la CISC. "Il m'apparaît que là aussi une recherche peut être de nouveau entreprise afin d'ouvrir notre confédération à plus de travailleurs

(la suite en page 2)

L'Organisation...

(suite de la page 1)

qui, à l'heure actuelle, peuvent ne pas s'y sentir à l'aise."

Liberté syndicale

"J'ai eu l'honneur de parler à l'OIT au nom de la CISC. En plus d'y soulever les questions pertinentes qui se présentent sur à peu près tous les continents, j'ai aussi traité des problèmes canadiens. Mes amis canadiens m'ont reproché d'avoir internationalisé un problème national. Pourquoi pas? Mon gouvernement est un champion sur papier de la défense de la liberté syndicale dans d'autres pays, mais il est grand temps que les autres sachent que ce grand champion est plus pusillanime chez lui.

"Il n'y a pas de morts au Canada, il n'y a pas de prisonniers et personne n'est privé de sa liberté, mais la liberté syndicale est-elle nécessairement sauvegardée lorsqu'il n'y a pas crime contre les personnes ou leurs biens? Les problèmes qui confrontent mes camarades de l'autre Amérique rejoignent ceux qui nous touchent et c'est là une raison de plus pour nous joindre, CLASC (Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens) et CSN, pour continuer à oeuvrer dans le sens de la liberté des hommes.

"Pour ma part, deux motifs principaux ont toujours guidé mon action syndicale: lutter pour les plus faibles, les plus démunis de notre société, et être farouchement opposé à toute forme de discrimination, pour la protection de la liberté".

La Gulf Pulp est fermée

La Gulf Pulp and Paper, à Clarke City, ferme ses portes et nos 200 membres se retrouvent sans travail. Selon M. W. E. Soles, président de cette compagnie, la Gulf Pulp n'a jamais été une compagnie rentable. Quand la Reed Paper Group l'a prise en mains en 1961, elle avait décidé d'y investir plus de six millions de dollars. Depuis ce temps, la situation financière du moulin s'est détériorée.

Selon M. Soles, c'est la dernière grève des employés qui a décidé la compagnie à fermer ses portes; il fallait, selon lui, que les opérations se continuent sans anicroches pour que les pertes de 1966 et d'avant soient rattrapées.

Clarke City est une ville ferrée qui vit grâce au moulin. Il faut maintenant trouver du travail à nos membres et les gouvernements devront y collaborer en plus de voir à assurer leur déménagement.

Le CCRO est en fait contrôlé par les unions américaines

- Robert Sauvé

Les employés du service des nouvelles de Radio-Canada du réseau français avaient demandé leur accréditation pour un syndicat affilié à la CSN. Le 7 juillet, le CCRO leur refusait cette accréditation; voici la déclaration qu'a alors faite Robert Sauvé, secrétaire-général.

Les employés du service des nouvelles de Radio-Canada à Montréal et à Québec sont forcés, contre leur gré, de demeurer membres de l'American Newspaper Guild.

Il n'y a aucune loi canadienne qui oblige le Conseil Canadien des Relations ouvrières de rendre une telle décision. Au contraire, la loi du Canada protège la liberté d'association et prévoit même que ce sont les syndiqués qui choisissent leurs unités de négociation.

Mais ce qu'il y a, à Ottawa, c'est un Conseil des Relations ouvrières subjugué par le Congrès du Travail du Canada, une centrale contrôlée par les grandes unions américaines.

Or c'est ce Conseil des Relations ouvrières, contrôlée par le lobby syndical canado-américain, qui est chargé d'appliquer la loi canadienne.

C'est ce Conseil qui est chargé de juger les travailleurs qui veulent se donner des syndicats.

Méprisant la loi du Canada, méprisant les droits sacrés de la liberté syndicale, ne tenant compte que des intérêts des grandes unions américaines qu'ils servent, ce Conseil continue de forcer les travailleurs d'appartenir à des unions dont ils ne veulent plus.

Les motifs invoqués par le Conseil sont un tissu de faussetés. Il est faux, par exemple, de prétendre qu'il y aurait des difficultés de coordination entre les travailleurs de différentes régions qui appartiendraient à diverses unités de négociation.

Des grandes sociétés telles Alcan, Domtar, appliquent des politiques industrielles à la grandeur du Canada et leurs employés appartiennent à un grand nombre d'unités de négociation.

D'ailleurs la société Radic-Canada elle-même ne s'objectait plus, arbitrairement, à la formation d'unités distinctes de négociation pour la division administrative du Québec.

Il est donc devenu très clair que le Conseil Canadien des Relations ouvrières n'écoute que ses préjugés et les intérêts du grand lobby syndical canado-américain.

Il est donc devenu très clair que la partisanerie a délogé la justice sur le

banc du Conseil Canadien des Relations ouvrières.

Le Cabinet des ministres du gouvernement fédéral et le parlement du Canada ne peuvent pas demeurer plus longtemps indifférents devant une situation aussi scandaleuse.

En 1966, le Cabinet des ministres nommait un Comité ministériel "ad hoc" pour étudier les problèmes posés par l'attitude du CCRO depuis quelques années.

Ce Comité ministériel a-t-il étudié, a-t-il fait des recommandations au Cabinet? Il est temps que le Cabinet prenne ses responsabilités.

Il est temps, aussi, que le Parlement du Canada prenne les dispositions nécessaires quant à la composition du CCRO, pour que les travailleurs, quels qu'ils soient, puissent obtenir justice et que cesse l'emprise des unions américaines sur un tribunal quasi-judiciaire de l'administration du Canada.

Il faut que cesse ce scandale. La lutte est engagée depuis déjà plusieurs mois. Nous la poursuivrons avec une intensité de plus en plus grande, et cela sur tous les fronts.

Le syndicalisme du Québec... un exemple

"Tout comme Québec se retrouvait au premier plan de l'histoire du syndicalisme canadien, aujourd'hui, le Québec peut servir d'exemple et apporter son aide au reste du pays par l'entremise de son syndicalisme démocratique et combatif." C'est ce que déclarait Pete Curtis, représentant syndical de la CSN à Toronto. M. Curtis prenait la parole dernièrement à l'occasion du Congrès national de la Fédération de la Métallurgie à Sorel. Pete Curtis est un vieux défenseur de l'autonomie du syndicalisme canadien, il fut lui-même suspendu par les Steelworkers of America pour avoir défendu cette option. Il est actuellement en stage de trois mois au Québec pour apprendre de près ce qu'est la CSN et comment elle fonctionne.

Le syndicaliste torontois a fait part aux congressistes d'une tendance récente dans le grand mouvement syndical, tendance qui inquiète particulièrement les unions internationales.

En effet, dit-il, le mouvement syndical canadien cherche de plus en plus à reprendre la gestion de ses affaires par l'entremise d'une centrale foncièrement canadienne. Pour démontrer ses allégations, M. Curtis fait mention du grand nombre de résolutions ayant trait à l'autonomie soumises aux diverses conférences politiques du CTC,

de la création de la Commission de la Constitution et des Cadres qui doit, l'an prochain, remettre son rapport au CTC, etc. . . M. Curtis a de plus fait allusion à un "document secret" qui serait actuellement à l'étude dans l'industrie de l'acier. Ce document, on le devine, aurait trait à l'autonomie.

Commentant l'emprise du syndicalisme canadien en Ontario, Pete Curtis a déploré les échecs récents de la CSN dans cette province. Il explique que les nombreuses difficultés techniques relatives à la certification en Ontario nous incitent à prendre des précautions de plus en plus grandes. "Aux chantiers maritimes de Collingwood par exemple, d'affirmer M. Curtis, nous détenions la majorité absolue. Cependant, à cause de difficultés d'ordre juridique, on ne nous a même pas accordé un vote. C'est pourquoi, à l'avenir, il nous faudra prendre infiniment plus de précautions."

En terminant, il a tenu à affirmer que les travailleurs canadiens ne veulent plus verser à chaque année des millions de dollars qui vont chez nos voisins du Sud. M. Curtis s'est déclaré convaincu qu'avec l'aide de la CSN, les travailleurs canadiens pourront réaliser un mouvement syndical de très grande envergure.

Education: le Secondaire V, l'an prochain

Nous sommes, en éducation, dans une période transitoire où il s'agit de faire les liens nécessaires entre l'ancien et le nouveau système. Nous avons assez parlé récemment de ce que seront les collèges d'enseignement général et professionnel, pour ne pas reprendre ici leur définition. Disons seulement qu'il n'y aura pas de CEGEP partout au Québec dès l'année scolaire 67-68 et que par ailleurs le niveau de cours qui y sera donné exige des étudiants une qualification un peu meilleure que celle de la 11e année actuelle.

A cause de cela, et pour éviter que les étudiants, qui viennent de terminer leur 11e année et qui n'auront pas de CEGEP à fréquenter dans leur localité, ne perdent leur année scolaire prochaine, des commissions scolaires peuvent offrir dès septembre un cours complémentaire préparatoire à l'entrée au CEGEP, qu'on appelle le "Secondaire V".

Le Secondaire V offre aux élèves la possibilité de choisir des matières qui étaient jusqu'ici spécifiques aux sections suivantes: cours préparatoire aux études supérieures (C.P.E.S.), Belles-Lettres régulières et spéciales, 12es commerciales (régulière et spéciale), 11e année de recyclage et cours de métiers intensifs.

Ces commissions scolaires pourront aussi offrir à ce niveau un enseignement conçu selon les programmes déjà en vigueur, c'est-à-dire maintenir les programmes traditionnels soit, en plus des cours qu'on vient de nommer, les Belles-Lettres régulières ou spéciales (selon le programme des universités de Montréal et Sherbrooke) et le Secondaire V selon le programme de l'université Laval.

L'ACCES AUX FACULTES UNIVERSITAIRES

Après avoir étudié les programmes actuels de niveau collégial, la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire au ministère de l'Éducation a tracé quatre grands profils de cours donnant accès aux facultés universitaires.

Ces quatre groupes ou "profils" désignent les champs de concentration que les élèves devraient normalement choisir s'ils accédaient à des études de niveau collégial. Le premier groupe représente les champs de concentration préparant à des études universitaires dans les sciences de la nature, le deuxième, dans les sciences humaines, le troisième, dans les études en littérature, et le quatrième dans le domaine des Beaux-Arts.

En fonction de ces grandes orientations, on a pu présenter aux commissions scolaires une série d'arrangements de cours qui tiennent compte des études antérieures des élèves de 11e année et des exigences de l'enseignement collégial.

Les élèves qui désirent s'orienter vers un enseignement professionnel de niveau collégial pourront opter pour n'importe quel arrangement de chacun des quatre groupes. Leur préparation de formation générale devra être identique au terme du cours secondaire à celle qui conduit à des études universitaires.

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.

Livre à lire :

L'autogestion en Yougoslavie

Socialisme et autogestion en Yougoslavie, par Albert Meister, Editions du Seuil, Paris, 1964. Disponible dans tous les bureaux régionaux.

Pour un sociologue, la Yougoslavie est présentement "le paradis sur terre". Ce pays qui expérimente une formule tout-à-fait nouvelle, tant de démocratie que de système coopératif, passe par une phase transitoire dont nous ne pouvons prédire en ce moment quels seront les résultats réels dans 15 ou 20 ans, c'est-à-dire lorsque nous pourrons nous prononcer d'une manière définitive sur la valeur de l'autogestion ou sur son échec.

Au début de son volume, Meister ne cache pas son enthousiasme envers la nouvelle formule. A maintes reprises, il se pose la question: "si l'autogestion réussit, que fera dorénavant le syndicalisme dans un pays où le travailleur règlera tout par le système autogestionnaire?" Mais il répète sans cesse: "J'y reviendrai dans un chapitre spécial, où vous verrez que le syndicalisme, loin de dépérir dans un système autogestionnaire, devient un impératif de toute première exigence".

La lecture de ce livre, que tout syndicaliste bien intentionné devrait entreprendre le plus tôt possible, saura vous démontrer quel est le rôle des fameux conseils ouvriers yougoslaves, au niveau du syndicat, de l'usine, de la commune, de la république et de la fédération.

Meister nous fait parfaitement voir l'évolution extrêmement rapide vécue par ce pays en voie de développement, lequel a atteint une croissance économique de l'ordre de 15%, soit, d'après ce qu'on dit, le plus haut taux atteint dans le monde entier à l'heure actuelle. Cette évolution économique s'est immédiatement reflétée sur le niveau de vie de l'homme de la rue, ce dont Meister se dit enchanté dès les premiers instants de son texte.

Malheureusement, comme toute population évoluée, il arrive que lorsqu'on donne suffisamment à manger à l'homme de la rue, il a tendance à s'embourgeoiser et à délaisser partiel-

lement les organismes démocratiques mis en place pour son avancement, son évolution et sa libération économique. Vu qu'aujourd'hui, on rencontre en Yougoslavie une partie du pays où le désintéressement envers l'autogestion semble tout de même assez grave, Meister dans son livre conclut qu'à moins d'un revirement complet, l'autogestion sera vouée à un échec ou n'obtiendra pas les résultats escomptés.

Ayant eu moi-même Meister comme professeur à Paris l'an dernier, j'ai bien discuté avec lui de cet aspect négatif qui semble se dégager de ce livre. Il a paru tout à fait surpris que je lui soulève ce point et même il semblait l'avoir oublié. En effet, Meister est un de ces bonshommes qui écrivent beaucoup et il lui arrive peut-être de ne pas assez approfondir ou relire certains de ses textes.

Cette conclusion, il ne faudrait donc pas la prendre à la lettre, mais plutôt l'interpréter de la manière suivante: à moins que les syndicats et l'Etat ne prennent les moyens nécessaires pour forcer la population sudiste à s'intéresser davantage à l'autogestion, nous pouvons douter des résultats du nouveau système économique dans un avenir plus ou moins rapproché. Par contre, tel que nous le dit également Meister, dans le nord du pays et le nord centre, les succès sont incontestables et l'autogestion est l'emballage de tous les sociologues qui vont dans certaines villes, telles que Ljubljana ou Velénje. Et lorsqu'ils constatent les transformations radicales obtenues par cette nouvelle pensée économique, on brûle de voir le monde couvert et enflammé par une pensée aussi juste et aussi équitable.

Même si ce livre ne renfermait de valable que le chapitre consacré au rôle que les syndicats doivent jouer en Yougoslavie, tout syndiqué devrait se procurer immédiatement ce document qui devrait être un document de base à l'heure où l'on songe à bâtir au Québec "une société au service de l'homme". ●

André LAURIN

LES STRUCTURES, LA FTQ, ET LE CTC

La FTQ a remis son mémoire à la Commission d'enquête sur la constitution et les structures du CTC, il y a quelque temps. Ce mémoire, si l'on en croit les propos du président Laberge, demande le renforcement des structures provinciales du CTC, le regroupement des syndicats à juridiction parallèles, et la canadianisation des sections canadiennes de syndicats internationaux.

Selon M. Laberge, il existe une tendance, au Québec et même ailleurs, à "provincialiser" les services supplétifs d'organisation et d'éducation assurés par la centrale fédérale. La FTQ désire le transfert pur et simple de ces services et des budgets qui y sont consacrés, aux fédérations provinciales. En outre, elle voudrait que le CTC perçoive une cotisation supplémentaire devant être redistribuée aux fédérations selon une formule de péréquation reconnaissant les besoins particuliers de chaque province.

On aiderait ces organisations selon un système de points reconnaissant les besoins et les problèmes provinciaux, tels l'étendue du territoire, la dispersion des membres, le pluralisme syndical, le bilinguisme, la présence d'un gouvernement provincial anti-syndical, etc.

M. Laberge a fait ces déclarations à une semaine d'éducation organisée au mois d'avril dernier par le Conseil du Québec de la Fraternité des Charpentiers. Il a exprimé l'avis que le Canada, contrairement aux États-Unis, ne peut pas se payer le luxe du pluralisme syndical dans le même champ d'activité. Il voit là la raison véritable de la pauvreté des services que certains syndicats assurent à leurs membres à des coûts déjà prohibitifs. Il a dit aussi que la canadianisation des sections canadiennes des syndicats internationaux était une tendance irréversible à laquelle tous les syndicats devront se soumettre sous peine de perdre à plus ou moins longue échéance l'adhésion de leurs membres canadiens. ●